

(1) Époux ou Père
Prénoms Julien, Paul
Nom (2) PORTEBOIS

né (3) le 26 Mars 1981
à 23 heures 00
à Clamart (Val-de-Marne)
fils (4) de (5) Patrice, Alexandre
et de (5) Bertrand PORTEBOIS
et de (5) Mireille BRISSON

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**
le (6) 31 Mai 2017
Mentions marginales (7)

213.
L'officier de l'état civil
Sceau (8)
délégué
J. Bouchoux

Mariage célébré à
le
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**
Mentions marginales (7)

(1) Épouse ou mère
Prénoms Alexandrina, de Jesus

Nom (2) MARTINS

née (3) le 10 Septembre 1981
à 19 heures 40
à Paris 13^{ème}

Fille (4) de (5) Luciano, Sebastiao
MARTINS
et de (5) Virginia
da SILVA ALVES

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°** 3793
le (6) 19 mai 2017
Mentions marginales (7)

MAIRIE DE PARIS
MAIRIE DU 13^{ÈME} ARRONDISSEMENT
L'officier de l'état civil
Sceau (8)
Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par le Maire
J. Bouchoux

heures

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas « *Époux ou Père* » ou « *Épouse ou Mère* ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « *1^{re} partie : 2^{de} partie :* ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du...* ».
(3) Écrire selon le cas « *Né* » ou « *Née* ».
(4) Écrire selon le cas « *Fils* » ou « *Fille* ». 10

(5) Prénoms et NOM des Parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule « *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage* » ou « *qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à...* » 11

Extrait de l'acte de naissance n° 1^{er} fevrier 2017

à 07 heures 40

est né(e) (2) Nelya, Virginia, Nireille

MARTINS suivant déclaration
conjointe du 2 fevrier 2017.du sexe féminin à Vitry sur Seine
(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) à Brie-Comte-Robert (Seine-
et-Marne) le 26 janvier 2017 par ses
père et mère.

Délivré conforme aux registres, le 17 mai 2017

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... »).

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13

(1) **2ème ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n° 303**Le **08 avril 2020**à **06 heures 53**est né(e) ⁽²⁾ **Naëlle, Stéphanie, Virginie MARTINS****suivant déclaration conjointe du
02 février 2017**du sexe **féminin** à **Quincy-sous-Saint-Sauveur (Essonne)**

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ **le 14 janvier 2020 à la mairie
de Brie-Comte-Robert (Seine et
Marne) par les père et mère**

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales**10 avril 2020****L'officier de l'état civil****Sceau****Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales**L'officier de l'état civil****Sceau**

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

14

(1) **ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n°**

Le

à

est né(e) ⁽²⁾ **heures**est né(e) ⁽²⁾

du sexe

à

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales**L'officier de l'état civil****Sceau****Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales**L'officier de l'état civil****Sceau**

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15